



PLACE DE LA FRATERNITE

82170 BESSENS

☎ : 05.63.02.57.73

✉ : mairie-bessens@info82.com

🌐 : www.bessens.fr

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 21 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 21 avril, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Gaston Miquel de Bessens, sous la présidence de Monsieur le maire, Adrien RAPHET.

Date de convocation du conseil municipal : le 15 avril 2022

Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant les projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

M. RAPHET Adrien, M. MAGNIER Armand, Mme LAFORGUE Laetitia, M. FABRIS Jérôme, Mme MOT Brigitte, Mme MONTANARO Séverine, M. PENCHE Sylvain, Mme OGER Nadège, Mme DE CORTE Vanessa, Mme CIRODDE Marjorie, M. PLANA Bastien, Mme GRANIOU Audrey, Mme TOURNAY Emmanuelle.

Absents excusés :

M. HUGANET Amédée,
Mme LALA Magalie,
M. ROUBY Alain,
M. CAUMON Guillaume,
M. MICHEL Serge,
M. FAITOUT Jamel

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. HUGANET Amédée donne pouvoir à Mme LAFORGUE Laetitia
M. MICHEL Serge donne pouvoir à M. FABRIS Jérôme
Mme LALA Magalie donne pouvoir à Mme MONTANARO Séverine

Composition légale du conseil municipal : 19

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le maire a déclaré la séance ouverte à 19h35.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mme TOURNAY Emmanuelle en qualité de secrétaire de séance.

A également assisté à la séance, Mme JIMENEZ Céline, secrétaire de mairie.

Ordres du jour

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022	2
2022-25 – Ressources humaines : autorisation de création de trois emplois permanents.....	2
2022-26 – Travaux : seconde tranche de travaux de l'église de Bessens - demande d'aides financières	3
2022-27 - Travaux : seconde tranche de travaux de l'église de Bessens	4
Questions diverses	5

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

Rapporteur : *Monsieur Le Maire*

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre :-

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 a été adressé par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

ENTENDU L'EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'adopter le procès-verbal.

2022-25 – Ressources humaines : autorisation de création de trois emplois permanents

Rapporteur : *Monsieur Magnier*

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 16	Abstentions : -	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : -

VU le code général de la fonction publique ;

Considérant qu'aux termes de l'article 313-1 du code général de la fonction publique les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison de changement de collectivité de deux agents et d'un besoin de la collectivité, il conviendrait de créer 3 emplois permanents à temps complet.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 15 avril 2022:

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
2	Adjoint administratif territorial	Catégorie C	35h00
1	Emploi dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à savoir soit un : -Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	DGS	35h00

**ENTENDU L'EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCEPTTE** la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGE** le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

2022-26 – Travaux : seconde tranche de travaux de l'église de Bessens - demande d'aides financières

Rapporteur : Monsieur Le maire

ADOPTE				
Votants : 16	Abstention : -	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : -

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la seconde tranche de travaux destinée à mettre en sécurité l'église de Bessens

La seconde tranche de travaux consiste à :

- Une sécurisation de l'édifice ;
- Une évacuation des eaux pluviales ;

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **137 042.54 € HT soit 164 451.05 € TTC.**

M. le Maire propose de solliciter les aides financières auprès de l'état, du Conseil Département de Tarn et Garonne et de la Région Occitanie.

**ENTENDU L'EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'état pour la seconde tranche de travaux, dont le montant est estimé à 137 042.54 € HT
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Département de Tarn et Garonne
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Régional
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant, correspondant à ces travaux :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux (annexe)	137 042.54 €	ETAT 47 %	64 409.99 €
		Conseil départemental 18 %	24 667.66 €
		Région 15%	20 556.38 €
		TOTAL SUBVENTIONS	109 634.03 €
		Fonds propres et emprunt	27 408.51 €
TOTAL	137 042.54 €	TOTAL	137 042.54 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

2022-27 - Travaux : seconde tranche de travaux de l'église de Bessens

Rapporteur : Monsieur Le maire

ADOPTE				
Votants : 16	Abstention : -	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : -

Considérant l'étude de l'architecte LGP missionnée par Monsieur le maire réalisant des plans et chiffrage ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une seconde tranche de travaux de l'église de Bessens au vue de l'insécurité et infiltrations actuelles ;

**ENTENDU L'EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- **APPROUVE** la seconde tranche de travaux de l'église de Bessens au Place de la Fraternité pour un montant de 137 042.54 € HT;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Type de dépenses	Montant HT	Type de recettes	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	16 382.54 €	Région	19 967.10 €	14.57%
Etudes	2 800.00 €	dpt	24 667.66 €	18%
Marché de travaux	117 860.00 €	Etat DETR/DSIL	64 409.99 €	47.00%
Total	137 042.54 €	Total	109 044.75 €	79.57%
		autofinancement	27 997.79 €	20%
		Total	137 042.54 €	

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Questions diverses

- Montant du loyer pour les nouveaux acquéreurs de l'Olivier
 - Ont participé à la discussion : **M. le Maire et...**

Clôture de la séance à 21h00.